

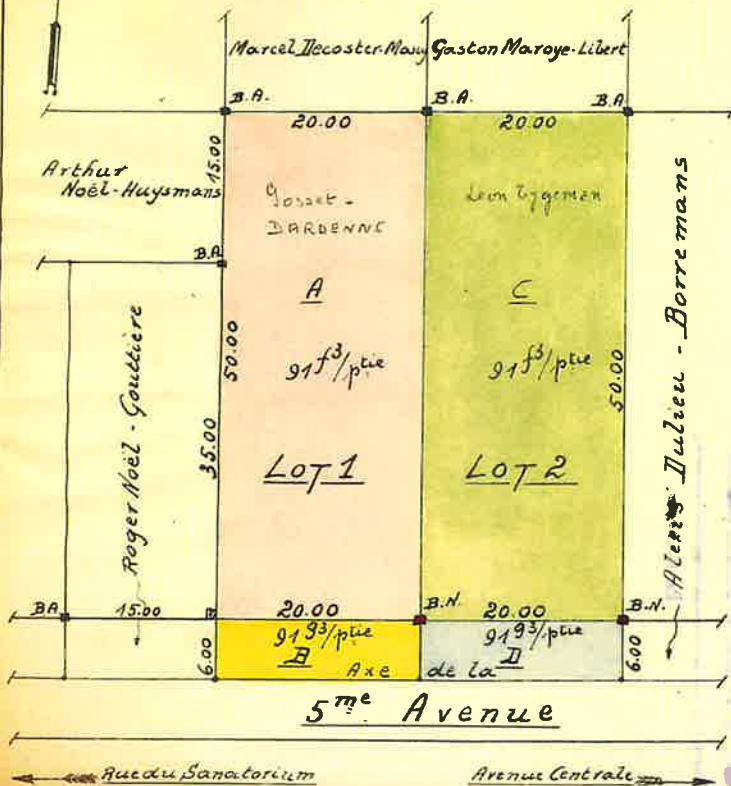
COMMUNE de MARCINELLE

Lieu dit 'Les Brugères,

Section II

Annexe à la minute No II.787

Echelle: 1/500



PLAN de division en deux lots d'un terrain à bâtir en nature actuelle de bois et taillis, avec partie d'assiette, d'un chemin, dénommé 5^{me} Avenue. Cette propriété appartient à Monsieur Pol-Lucien-Arthur L'INGLART demeurant à Marchienne-au-Pont.

LOT 1.

A. (teinte rouge):

Terrain à bâtir, d'une superficie de: Dix Ares. 10 A.00ca

B. (teinte jaune):

Partie de l'assiette de la 5^{me} Avenue, affectée en servitude publique de passage, d'une superficie de: Un Acre vingt centiares. 1 A.20ca

LOT 2.

C. (teinte verte):

Terrain à bâtir, d'une superficie de: Dix Ares. 10 A.00ca

D. (teinte bleue):

Partie de l'assiette de la 5^{me} Avenue, affectée en servitude publique de passage, d'une superficie de: Un Acre vingt centiares. 1 A.20ca

Gilbert ANCIAUX
Géomètre - Expert Immobilier
(A.G.E.B. n° 21)
MARCINELLE (Bruxelles)

Levé et dressé, date et lieu que dessous par le soussigné Géomètre - Expert Immobilier (immatriculé n° 21), légalement admis et assermenté le 18-11-1931 près le Tribunal de 1^{re} instance siéant à Charleroi - MARCINELLE (Bruxelles), le 25 Mai 1957.

Gilbert Anciaux